



Mairie

**COMMUNE DE CHANTEMERLE LES BLES  
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 MARS 2025 A 19 H 00**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Chantemerle les Blés, régulièrement convoqué le 12 mars 2025 s'est réuni sous la présidence de Monsieur ROBIN Vincent, maire.

Étaient présents : M. ROBIN Vincent, Mme BRUNIERE Aurélie, M. CAMPAGNOLA Éric, M. COSTE Ludovic, Mme LAIGNEAU Jeanine, Mme BETTON Marielle, Mme VERROT Anna, M. VIGNON Georges, Mme FAURE Elisabeth, Mme MOUISSAT Lynda, M. GUICHARD Patrick et M. VOSSIER Patrick.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : M. BESSET Michel, excusé.  
Mme BRUNIERE Aurélie a été désignée comme secrétaire de séance.

---

*DELIBERATIONS*

---

**Don exceptionnel collectif ASSEZ.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de notre engagement en faveur de la protection de l'environnement et du cadre de vie des habitants, nous avons pris connaissance de l'action menée par l'association Collectif Intercommunal en Drôme des Collines ASSEZ, qui lutte activement contre le projet des demi-échangeurs.

Afin de soutenir cette démarche, il est proposé de voter un don exceptionnel en faveur de cette association, permettant de contribuer à la couverture des frais nécessaires pour assurer le bon déroulement du recours.

Il est donc proposé au conseil de délibérer sur l'octroi d'un don exceptionnel de 2 000,00 € à l'association Collectif Intercommunal en Drôme des Collines ASSEZ pour l'année 2025, afin de soutenir leur action dans ce dossier crucial pour notre territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

**DECIDE** d'allouer un don exceptionnel de 2 000,00 € à l'association Collectif Intercommunal en Drôme des Collines ASSEZ, afin de soutenir leur recours contre le projet des demi-échangeurs pour l'année 2025.



Mairie

---

### *QUESTIONS DIVERSES*

---

- Bâtiment communal  
(3 options possibles pour la salle multiculturelle :  
1- Entrée sur rue et sanitaires au milieu des 2 salles + tisanerie  
2- Idem option 1 sans tisanerie  
3- Sanitaire au fond d'une salle  
Pour le logement = entrée par derrière (côté compost)  
Pour la salle = sanitaires entre les 2 salles, décaler les toilettes plus à droite car on supprime l'escalier menant au logement (v. dessin Patrick)) ;
  - Aménagement Sud (SEITOR refuse de déplacer le panneau d'entrée du village mais propose d'aménager la route) ;
  - (Collectif ASSEZ : demande de subvention = proposition d'un don de 2 000 € = vote à 7 pers. Pour) ;
  - (Nettoyage de printemps : le 29 mars 2025 à 9h00).
- 

### *PERMIS DE CONSTRUIRE*

---

**Prochaine réunion du Conseil Municipal le 31 mars 2025 à 18 h 30.**